

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 décembre 2020, à 18 h 30, à la salle du 1^{er} plancher au Centre Joachim-Tremblay, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet et Mathieu Bellerive.

Étaient également présents, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt, le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin et le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Mathieu Guillemette.

Absence motivée : Patrick Morin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 18 heures 30.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2020-12-271

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Administration et réglementation
 - 4.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Ville de Macamic;
 - 4.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023;
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2020-12-272

4.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA VILLE DE MACAMIC

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 sont adoptées telles que présentées avec des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 4 104 389 \$.

<u>REVENUS</u>	<u>2021</u>
Taxes	2 576 527 \$
Paiements tenant lieu de taxes	248 351
Autres revenus de sources locales	430 130
Transferts	779 858
Affectation du surplus accumulé non affecté	69 523
Total des revenus	4 104 389 \$
 <u>DÉPENSES</u>	
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	823 149 \$
Sécurité publique	360 072
Transport	768 404
Hygiène du milieu	742 775
Santé et bien-être	35 230
Aménagement, urbanisme et développement	295 166
Loisirs et culture	630 314
Frais de financement	178 034
Transfert aux activités d'investissement	48 436
Total des dépenses de fonctionnement	3 881 580 \$
 <u>Autres activités financières</u>	
Remboursement en capital	222 809
Total des autres activités financières	222 809 \$
 Total des dépenses	 4 104 389 \$
Excédent net	0

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-12-273

**4.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

2020-12-274

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 18 h 40.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Joëlle Rancour
Adjointe à la direction générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse